

---

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ANGERS**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du conseil d'administration****SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023****L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DIX-NEUF SEPTEMBRE,**

à 18h, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 13 septembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Jean-Marc VERCHÈRE, Maire, Président, empêché.

**Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECKE, Benoit AKKAOUI, Cécile ALLEMAN, Nicole BERNARDIN, Philippe BOURGETEAU, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON.**

**Etaient excusés : Jean-Marc VERCHÈRE, Richard YVON, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Céline VÉRON, Angelo TOCCO.**

**OBJET : Finances – Patrimoine - Marché « Acquisition de produits d'entretien » – Groupement de commandes constitué de la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole (coordonnateur), de la Ville d'Angers, du centre communal d'action sociale d'Angers, les villes de Beaucouzé, Ecoflant, Plessis-Grammoire, Longuenée en Anjou, Mûrs-Erigné et Saint-Martin du Fouilloux – Appel d'offres ouvert sous la forme d'accord-cadre à bons de commandes sans minimum, avec un maximum, constitué de 2 lots - Autorisation de signature.**

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 20 avril 2021, le centre communal d'action sociale d'Angers a autorisé la signature d'adhésion à la convention constitutive de groupement de commandes « Fournitures courantes » composée des membres fondateurs suivants :

- Angers Loire Métropole, désigné coordonnateur du groupement de commandes,
- La Ville d'Angers.

Le 12 mai 2023, Angers Loire Métropole, coordonnateur du groupement de commandes, a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert alloti sous la forme d'un accord-cadre à bons de commandes, sans minimum, avec un maximum, en application du code de la commande publique 2019, pour répondre à l'ensemble des besoins relatifs à l'acquisition de produits d'entretien.

La consultation est composée de 2 lots :

- **Lot n° 1 « Acquisition de ouate et savon »,**
- **Lot n° 2 « Acquisition de produits d'entretien (chimie, droguerie et petit matériel) ».**

L'accord-cadre à bons de commandes, sans minimum, avec un maximum, est passé pour une durée initiale d'un an, reconductible trois fois de façon tacite pour des périodes d'un an. La durée totale du contrat ne pourra pas dépasser 4 ans.

La remise des offres a eu lieu le 15 juin 2023 à 14 heures.

A l'issue de l'analyse des offres remises par les candidats, et suite à la décision de la commission d'appel d'offres du groupement en date du 4 septembre 2023, il a été décidé d'attribuer les marchés aux opérateurs suivants :

- **Lot n° 1 « Acquisition de ouate et savon » :**
  - **GROUPE PIERRE LE GOFF Grand Ouest sis 44860 SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU** pour un montant annuel, issu d'une simulation de commandes, estimé toutes collectivités à 137 722,80 € HT.
- **Lot n° 2 « Acquisition de produits d'entretien (chimie, droguerie et petit matériel) » :**
  - **DESLANDES sis 85403 LUCON** pour un montant annuel, issu d'une simulation de commandes, estimé toutes collectivités à 19 454,01 € HT.

L'objet de cette délibération est d'autoriser Angers Loire Métropole, coordonnateur, à signer les marchés pour chaque membre du groupement.

Les dépenses seront imputées :

- Pour le budget principal :  
Chapitre 60 « Achats et variation des stocks » - imputation 60622 « Produits d'entretien »
- Pour les budgets annexes :  
Groupe 1 « Dépenses afférentes à l'exploitation courante » - imputation 60622 « Produits d'entretien ».

Après avoir délibéré, le conseil d'administration autorise, à l'unanimité, le représentant d'Angers Loire Métropole, en sa qualité de coordonnateur du groupement de commandes, à signer et notifier les marchés attribués par la commission d'appel d'offres du 4 septembre 2023 pour le compte du centre communal d'action sociale ainsi que tous les actes d'exécution dès lors qu'ils concernent l'ensemble des membres du groupement, selon l'application des dispositions de la convention de groupement.

Christelle LARDEUX-COIFFARD  
Présidente déléguée

Accusé de réception en préfecture  
049-264901 (58-20230919-DEL-2023-100-DE)  
Date de télétransmission : 25/09/2023  
Date de réception préfecture : 25/09/2023